

Publié le 8 juillet 2022

Normandie Aménagement valorise les terres polluées

« Tout vient de la terre et tout y retourne », écrivait l’auteur comique grec Ménandre en 342 avant JC. Un axiome pris à la lettre par la Sem Normandie Aménagement pour réhabiliter le site du plateau de Colombelles, ancienne friche industrielle. Elle a construit sur place une plateforme de valorisation des terres polluées. La terre excavée puis épurée est ainsi réexploitée directement sur place.



Cette plateforme permet, via des traitements innovants, de **faire baisser les pollutions identifiées dans les terres**. Après un tri et/ou un traitement, les terres sont valorisées sur le site même, via des aménagements paysagers ou directement sous la voirie. Les terres traitées sur la plateforme proviennent des excavations de terres de projets immobiliers ou de développement économique développés sur les Zac alentours. D’une superficie de 5 000 m², **la plateforme est organisée en plusieurs espaces** : un espace recevant les terres, un autre dédié au tri, les terres non réutilisables immédiatement faisant l’objet de deux traitements possibles, en biotertre et en phytomanagement (1) ; un espace dédié au stockage lorsque la terre est immédiatement réutilisable.

Retenir la terre sur place

L’avantage d’une telle solution est d’éviter de **ne pas subir le surcoût élevé lié à l’évacuation des terres en décharges spécifiques**. [Normandie Aménagement](#) a ainsi réalisé un parc avec 46000 m³ de terres polluées. A tel point que la présence de cette plateforme favorise la faisabilité de certains projets, d’autant plus compliqués à mettre en œuvre au regard des exigences du ZAN. Plus que jamais, le métier d’aménageur est amené à évoluer en pilotant notamment des opérations d’aménagement en milieu contraint comme le sont les friches industrielles.

Economique et écologique !

Marc Pottier, maire de Colombelles (Calvados), vice-président à la culture à la communauté urbaine Caen la Mer, **explique les enjeux** : « Cet outil d’aménagement nécessaire répond à 3 objectifs majeurs : le premier est économique puisqu’il permet, d’une part, de faciliter l’installation des porteurs de projets et, d’autre part, d’économiser le coût de mise en décharge spécifique ; le second, tout aussi important, est écologique. Ce système de circuit court, la plateforme étant située à proximité immédiate du parc, permet de limiter les flux de transport et d’avoir ainsi un bilan carbone maîtrisé ; enfin, la création du parc a permis de reconquérir un espace isolé avec un traitement paysager poussé. Les riverains du quartier ont à leur disposition un parc

qualitatif à quelques mètres de chez eux. Du mobilier urbain est installé afin de favoriser l'appropriation des lieux », conclut-il. Il est vrai que grâce au lancement de la plateforme, ce sont **42 000 kilomètres qui n'ont pas été parcourus** par les camions qui auraient eu à transporter les terres polluées dans les décharges. Edifiant !

(1) *Bioterre : biopile, criblage, stabilisation, lavage, désorption thermique. Phytomanagement : ensemble de techniques utilisant des espèces végétales pour contenir, extraire ou dégrader des polluants organiques (molécules carbonées) et inorganiques (métaux) présents dans l'environnement (Source Ineris).*

Ce projet porté par **Normandie Aménagement** figure parmi les trois finalistes de la catégorie « **Ville intelligente** » des Trophées des Epl 2022 qui seront décernés lors du Congrès et du Salon des Epl (4-6 octobre prochains). **Vous pouvez d'ores et déjà voter pour lui en cliquant [ici](#).**